

**DECISION DU MAIRE**

**Réf. : DEC/2017/n° 65/7.1**

***Objet : Modification de la régie générale d'avances créée par la décision DEC/2015/24/7.1 du 26 mai 2015***

**Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes**

- **Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;
- **Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- **Vu** les articles 1617-1 à 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- **Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et fixant le montant du cautionnement imposé aux agents ;
- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 17 Avril 2014 et celle du 18 novembre 2015 autorisant le maire à créer, supprimer ou modifier des régies communales en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la décision DEC/2017/24/7.1 du 26 mai 2015 instituant une régie générale d'avance,
- **Vu** l'avis conforme du comptable assignataire en date du 27 novembre 2017

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La présente décision modifie la décision DEC/2017/24/7.1 du 26 mai 2015 en ses articles 2 et 4. Le reste de la décision demeurant inchangé.

**Article 2**

L'article 2 est modifié comme suit :

Cette régie est installée dans les locaux de la Direction Enfance - Jeunesse – Education de la commune boulevard Gambetta à Aigues-Mortes.

#### **Article 4**

A l'article 4 de la décision sont supprimées les dépenses suivantes :

- L'exécution de menus travaux, réparations
- Les abonnements aux publications
- Les vignettes et timbres fiscaux

Fait à AIGUES-MORTES, le 27 novembre 2017

Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN

